

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015

**2015 DAC 513** Subvention (4.000 euros) à l'association Comité des fêtes et de Solidarité du 8e arrondissement.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Comité des fêtes et de Solidarité du 8e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 15 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros sur proposition de la Mairie du 8e arrondissement, est attribuée à l'association Comité des fêtes et de Solidarité du 8e arrondissement de Paris, 3 rue de Lisbonne 75008 Paris au titre de ses activités en 2015 .2015\_07497 – 48822.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**